

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° 2008-8-7-2

Service consulté

DEVELOPPEMENT CULTUREL DE MULHOUSE

**Exposition d'Art Contemporain Mulhouse 008
Attribution d'un prix**

Résumé : Attribution par le Conseil Général du Prix d'Encouragement à la Création, d'un montant de 2 000 €, décerné au lauréat désigné par le jury départemental à l'occasion de la manifestation d'Art Contemporain Mulhouse 008.

Le Conseil Général, au cours du vote du budget primitif 2008, a décidé de reconduire en 2008 le principe de son soutien à la manifestation "Mulhouse 00" et d'attribuer un Prix d'Encouragement à la Création, qu'il a porté à 2 000 €, à un jeune plasticien participant à l'exposition organisée du 1er au 04 juin 2008 par la Ville.

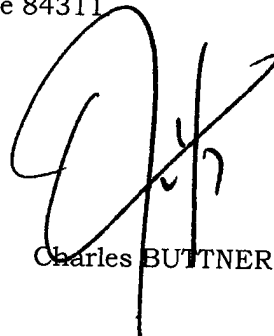
A cet effet, le jury s'est rendu sur le site de l'exposition le 2 juin 2008 et a décidé d'attribuer le prix départemental à Gaëtan Robillard, artiste issu de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Nantes.

Son travail présenté à Mulhouse 008 repose sur des "élaborations de circulation et de trajectoires situationnelles". Il interroge la notion de réalité et ses prolongements possibles ou imaginaires en utilisant des objets, parfois usuels, mis en scène au moyen de supports lumineux.

Je vous propose d'autoriser le versement de 2 000 € à M. Gaëtan Robillard.

La somme correspondante sera prélevée sur la ligne ouverte au budget départemental "Prix", fonction 311, nature 6713, chapitre 67 (D02), enveloppe 84311

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER